



#EducEnGrève



Le SNES, pour agir ensemble

EDITO

Sur tous les fronts !

MANIFESTATIONS

Jeudi 20 février

▶ ANGOULEME

10h Gare d'Angoulême

▶ LA ROCHELLE

10h30 Place de la Motte Rouge

▶ SAINTES

9h, 3 rue du Dr Jean

▶ ROCHEFORT

10h30 Esplanade J-L Frot

▶ NIORT

11 h Place De la Brèche

▶ THOUARS

11h Place Flandre Dunkerque

▶ BRESSUIRE

14h30 Place Saint-Jacques

▶ POITIERS

14h Porte de Paris

Depuis fort longtemps, nous n'avons pas connu une telle période de mobilisations. L'enjeu est d'importance, face aux réformes régressives initiées par le gouvernement et le Président de la République.

Le « monarque » de l'Élysée se refuse à entendre le rejet pourtant majoritaire de ses réformes et s'emploie à préserver les intérêts d'une caste de privilégiés. Il donne à ses ministres des leçons d'humanité et ridiculise en même temps ses députés. La majorité parlementaire est fragilisée alors que s'ouvre le débat explosif des retraites. Le projet, sévèrement tancé par le Conseil d'Etat, est récusé par une grande partie de la population qui a compris que les discussions qui s'ouvrent sur leur financement n'apporteront pas de garanties, pas davantage de revalorisation pour l'ensemble des fonctionnaires. Il y a quelques semaines encore, la rémunération des enseignants, on n'en parlait peu ! Aujourd'hui, grâce à notre mobilisation, il est évident qu'une vraie revalorisation s'impose. Poursuivons donc et sans relâche les mobilisations !

La pression a été forte sur l'organisation des premières épreuves communes du baccalauréat. Cette réforme, largement contestée, précipitée et imposée sans dialogue avec les personnels, a débuté par une épreuve de force dans certains lycées de l'académie. Face à cette colère légitime des équipes malmenées et des élèves stressés, ce n'est pas l'apaisement qui a été recherché ; un insupportable autoritarisme s'exerce, dont hélas, les élèves sont les premières victimes. Tout dernièrement on apprenait que le ministre Blanquer, pourtant si arrogant, consentirait à des aménagements sur les prochaines E3C.

Nous sommes entrés, il y a peu, dans la phase de préparation de la rentrée 2020. Dans tous les établissements, le poids des heures supplémentaires va dégrader encore les conditions de travail. Des suppressions de postes sont déjà annoncées en application de la réforme du lycée mais aussi dans les collèges ruraux. La fin du paritarisme dans les opérations d'affectation (mouvement intra, TZR, contractuels) va nécessiter une énergie supplémentaire de la part des militants pour garantir le respect des droits de chacun et l'équité de traitement.

Le refus de la préparation de rentrée doit s'exprimer dans chaque conseil d'administration où la dotation horaire dégradera les conditions d'exercice de nos métiers à la prochaine rentrée.

Des incertitudes pèsent sur l'avenir des CIO : le Snes-Fsu est ici particulièrement vigilant et appelle les collègues à refuser les missions relevant du métier de psychologue de l'Education Nationale.

Les combats doivent se poursuivre sur tous les fronts !
Ensemble, en résistant, des victoires sont possibles !

Alain Héraud

(En réaction à un article du Monde du 22 décembre 2019)



France Télécom et ses dirigeants viennent d'être condamnés pour **harcèlement moral institutionnel**, le 20 décembre par le tribunal correctionnel de Paris. Se voit sanctionné le fait de mettre en œuvre « *une politique d'entreprise* » porteuse d'« *une dégradation potentielle ou effective des conditions de travail* » en outrepassant les limites du pouvoir de direction. Les juges se déclarent compétents à se prononcer sur une stratégie d'entreprise et ouvrent largement la gamme de faits pouvant caractériser la dégradation des conditions de travail. C'est une grande avancée.

Il reste le dernier critère, qui semble plus restrictif, mais pour caractériser l'abus du pouvoir de direction, les juges se servent du non-respect du statut des salariés mais également de l'ensauvagement des mots qui poussent à ces abus de droit. C'est-à-dire ils n'attendent pas une décision managériale illégale pour caractériser le délit mais s'emparent d'un contexte de communication au sein de l'entreprise. Les juges font entrer dans leur champ d'investigation, la communication, ce qui échappe au droit normalement, où le principe est « pas de recours sans décision ».

Le jugement pose que le délit de harcèlement moral présente la « *particularité de transférer, insidieusement, le poids de la responsabilité des actes sur la victime, qui alors culpabilise, se remet en cause et peine à identifier la cause de sa souffrance, surtout si cette cause relève d'une organisation qui la dépasse. Ce transfert de culpabilité est d'autant plus dramatique que le travail nourrit et structure l'identité professionnelle et personnelle. L'emprise alors créée phagocyte la réflexion, elle isole la personne : elle provoque des failles telles que des conflits de valeurs, l'insatisfaction du travail bâclé, le doute sur la compétence ou amplifie d'éventuelles fragilités antérieures.* » N'est-ce pas ce que la lettre de suicide de Christine Renon démontre et dénonce ? Comment ne pas penser non plus à l'**ubuesque réforme du lycée**, réforme que le ministère impose sans réfléchir aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur les personnels chargés de l'appliquer ? La politique éducative du ministre Blanquer pousse par exemple à nommer, par injonction des chefs d'établissement, des **professeurs principaux** en charge du suivi d'une classe alors que la structure-même de classe a été emportée par la réforme. Le ministère oblige des enseignants à mettre en œuvre les **épreuves communes de contrôle continu** alors que les attendus de l'évaluation ne sont pas connus. Il transfère la charge de cette mise en œuvre sur les enseignants, sous prétexte d'autonomie des établissements, alors que les professeurs n'ont cessé de dénoncer qu'ils n'ont pas pu, en trois mois, prépa-

rer leurs élèves à cette série d'examens.

Le jugement explique également que le harcèlement cause « *une fragmentation du collectif par l'instauration d'un climat de compétition délétère, par la prolifération de comportements individualistes, par l'exacerbation de la performance* ». Une illustration avec les professeurs d'Histoire. Soit ils mettent en œuvre le programme dans le temps imparti et ne peuvent ni s'assurer de la compréhension de leur élèves des notions abordées, ni travailler la méthodologie des exercices attendus à l'examen de janvier. Le risque est que les copies des élèves de ces classes soient affreusement vides le jour de l'épreuve et donc que le professeur se sente responsable de l'échec de sa classe. Soit ils font le choix pédagogique inverse, mais ils prennent alors le risque de ne pas trouver de sujet correspondant au peu de programme qu'ils auront pu travailler. Le risque est alors aussi grand pour les élèves dont ils ont la charge. Il n'y a pas de bon choix, il est impossible pour cette discipline de s'organiser collectivement pour réagir à la réforme.

Le jugement pointe également « l'objectif de déflation massive des effectifs » à France Télécom. Il est évident que notre ministère a le même objectif en accumulant **les réformes qui toutes diminuent le nombre d'heures d'enseignement**. C'est également cet objectif qu'il poursuit en doublant le nombre **d'heures supplémentaires imposables** à ses agents. Le décret n° 2019-309 du 11 avril 2019 est légal mais résisterait-il à des juges qui l'observeraient dans le cadre d'une procédure pour harcèlement moral ? Des juges qui feraient le lien entre ce décret et le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 qui crée une **obligation de formation en dehors du temps de classe** et qui se permettraient également de compter le nombre de suppression de classes et de postes dans les lycées depuis l'an dernier ?

L'Etat aussi est un employeur qui mérite d'être surveillé. Et pourtant les CHSCT sont voués à disparaître... Il peut à un moment avoir des dirigeants abusifs dont il faut protéger les fonctionnaires. Si le statut était jusqu'à maintenant pensé pour assurer ce rôle, force est de constater sa faiblesse dans le contexte de communication du ministre Blanquer sur son « évolution ». La communication crée du harcèlement, même en dehors de toute décision individuelle, a jugé le tribunal correctionnel de Paris. Combien de collègues avons-nous entendu s'interroger sur la rupture conventionnelle créée par la loi de transformation de la fonction publique avant même que le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à sa procédure ne soit paru ?

Nous sommes tous à France Télécom.

Sonia Labrousse

Carrières : calendrier prévisionnel des capa 2020

Les capa chargées d'examiner les recours en matière de RDV de carrière se sont tenues déjà. De même, très récemment, les capa d'avancement d'échelons. Pour toutes ces opérations, les commissaires paritaires Snes-Fsu vous ont informé.e du résultat vous concernant. Les déclarations liminaires et, éventuellement, les compte-rendus de capa sont accessibles sur notre site, rubrique « carrières ».

Vous trouverez ici le **tableau des capa à venir**.

Si les textes ministériels ont été publiés déjà (BO du 30/12/19), nous attendons les circulaires académiques qui règlent ces promotions.

A noter déjà que les candidatures au vivier 1 de la classe exceptionnelle seront à saisir entre le 2 et le 23 mars sur lprof.

A noter encore que dès cette année, la question des allègements de service et/ou postes adaptés ne sera plus traitée en capa. Par contre, si vous rencontrez des problèmes à ce sujet, n'hésitez pas à prendre notre attache à s3poi@snes.edu

CAPA Listes d'aptitude, reconversion, congé Formation Professionnelle	Jeudi 12 mars 9h : agrégés Mardi 17 mars 10h30 : PsyEN Vendredi 20 mars 14h : certifiés Lundi 23 mars 14h : CPE
CAPA Hors classe	Mercredi 6 mai 9h : agrégés Lundi 18 mai 9h : certifiés Lundi 25 mai 15h CPE Mardi 26 mai 9h PsyEN
CAPA classe exceptionnelle	Mardi 12 mai 14h : agrégés Lundi 8 juin 9h : certifiés ; 11h : CPE Mercredi 10 juin 9h PsyEN
CAPA titularisation	le vendredi 26 juin



Pour rappel, **la fiche syndicale**, disponible sur notre site académique à la rubrique concernée, assure un meilleur suivi de votre dossier. Pensez à nous la renvoyer avec les documents ou justificatifs, dans un délai raisonnable.

Mutations intra académiques : serveur ouvert du 18 mars au 1er Avril : des élus Snes-Fsu capables de vous épauler !!



Que vous soyez contraint.e à mutation, a fortiori si vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire ou que vous soyez volontaire pour muter, la formulation des vœux à l'intra reste une opération technique et délicate. Vous avez donc tout intérêt à vous appuyer sur l'expertise des commissaires paritaires du SNES-FSU, à toutes les étapes de la mutation (formulation des vœux, calcul et vérification du barème, recours le cas échéant..).

Pour rappel : les modalités de la Loi de transformation de la Fonction Publique font que la vérification des barèmes et l'affectation ne se font plus en présence des élus du personnel. Pour disposer de la meilleure information qui soit, pour optimiser vos chances de muter, pour un calcul juste de votre barème, pour tout simplement bien connaître vos droits, faites nous confiance !

Ne restez pas seul.e face à l'administration !

Vous trouverez **prochainement sur notre site académique les jours et horaires de permanences** de nos élu.es dans les départements.





Communiqué unitaire Fonction Publique

Le retrait, point !

Les journées des 5 et 6 février ont été de nouveaux temps forts de mobilisations et de grèves.

Chaque semaine et ce, depuis le 5 décembre, des Assemblées Générales se multiplient tant dans le secteur privé que public malgré les diverses pressions.

En aucun cas la réponse à la crise sociale ne peut être une répression et / ou une sanction à l'encontre de celles et ceux qui expriment un désaccord.

Chaque jour des actions et des initiatives sont organisées dans tous les territoires. Le rejet de la réforme et la détermination d'en obtenir le retrait sont intacts et se propagent de manière inéluctable.

Nos organisations syndicales se félicitent du succès des rassemblements unitaires des 15 janvier et 5 février devant Bercy et à l'Opéra Garnier pour le retrait du projet du gouvernement et pour la reconnaissance de la pénibilité.

S'agissant de la fonction publique, elles rappellent leur attachement à :

- Une amélioration et une consolidation de nos retraites, avec le maintien des régimes existants (code des pensions civiles et militaires, CNRACL, IRCANTEC et FSPOEIE), ce qui passe par le retrait du projet du gouvernement ;
- La retraite à 60 ans pour toutes et tous et le maintien de la catégorie active dans les trois versants de la fonction publique et son élargissement à d'autres fonctions pour prendre en compte de toutes les formes de pénibilité par un droit au départ anticipé,
- Des augmentations générales de salaire avec, en particulier, une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- L'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin ;
- La défense des missions publiques et donc l'abandon de toutes les formes d'externalisation et de privatisation ;
- Le renforcement du Statut Général, garantie pour les citoyen-n-es d'un service public neutre et impartial, et par voie de conséquence, l'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Au-delà de l'opinion publique défavorable au projet de réforme, les différentes caisses de retraites comme les institutions, dont la plus haute, celle du Conseil d'Etat, ont toutes acté un avis critique voire négatif.

Continuer à vouloir imposer ce projet relève de la part du gouvernement d'un vrai déni de démocratie.

Nos organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FAFP sont persuadées que cette mobilisation inédite et historique vaincra.

Elles appellent au renforcement et à la continuité de la mobilisation et de la grève là où les agent-es le décident.

Elles engagent à tenir des Assemblées Générales, à poursuivre durant la période à venir des actions diverses de mobilisations et d'informations larges de la population, à multiplier les initiatives pour créer les conditions d'une journée d'ampleur.

Elles appellent à préparer d'ores et déjà de nouveaux temps forts de mobilisation, autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Elles seraient effectivement les plus grandes perdantes, avec ce projet de loi sur les retraites.

C'est dans ce contexte de mobilisation continue que nos organisations syndicales appellent l'ensemble agent-es à une nouvelle journée de convergence de grèves et de manifestations le 20 février.

Nos organisations syndicales conviennent de se revoir après le 20 février pour débattre de la situation et des suites du processus de mobilisation.

Paris, le 11 février 2020



E3C : l'intransigeance Blanquer jusqu'à l'intolérable !

La première « salve » d'E3C- parce que c'est bien le terme qui est utilisé, au rectorat compris- vient de s'achever dans notre académie, non sans difficultés ! Très tôt le SNES, suivi ensuite par d'autres syndicats et les parents d'élèves, avait dénoncé l'impréparation de ces épreuves : banque ouverte tardivement, sujets mal ficelés etc... A cela s'ajoute bien sûr la disparité des conditions de passation, d'évaluation qui porte un coup terrible au caractère national du diplôme ; raison pour laquelle le SNES-FSU revendique l'abandon des E3C et leur transformation en épreuves finales anonymes et nationales.

Devant la surdité coupable du Ministre et l'incurie à tous les niveaux, des actions de blocage des E3C se sont organisées un peu partout, à l'appel de notre syndicat, y compris dans certains établissements de l'académie. Ici les équipes ont pu refuser de choisir des sujets qui auraient pénalisé leurs élèves ; là la grève des surveillances a conduit à un report des épreuves. Elèves et enseignants ont manifesté leur refus de ces E3C à Dautet, Valin La Rochelle, Camille Guérin, Mandela, V Hugo Poitiers, Melle... Consigne était donnée d'assurer coûte que coûte la passation de ces épreuves ; on peut supposer que pour notre Ministre et ceux qui le représentent au niveau académique, c'était là une question d'orgueil... Comment expliquer autrement l'irrationalité qui s'est emparée des décideurs un peu partout- chefs d'établissements en premier lieu- au point de recourir à des retraités inexpérimentés, de recourir à des méthodes douteuses (flicage sur les réseaux sociaux, prise de photos...), mais pire encore, de tolérer la présence des forces de l'ordre aux portes de nos établissements ! Des élèves ont été intimidés, bousculés, menacés. Aujourd'hui des collègues sont convoqués... A l'arrogance, le Ministre et ses émissaires ajoutent l'injure, la violence, l'intimidation. Ecole de la confiance disaient-ils ! Certains élèves, certaines équipes mettront beaucoup de temps à retrouver confiance dans notre institution.

L'ampleur de la mobilisation au niveau national a été telle que les médias se sont enfin emparés du sujet et ont fait connaître au grand public le scandale du Bac Blanquer. Des textes sur la rémunération de la correction sont en préparation. Mais mieux encore, « l'édifice » Blanquer a branlé puisqu'il y a peu, on annonçait des aménagements de la deuxième session d'E3C... La lutte n'a donc pas été vaine !

Restons vigilants toutefois ! Maintenons la pression dans les établissements en relevant tous les dysfonctionnements dans la correction numérisée par ex... et saisissons le RSST en cas de besoin !

Christelle Fontaine

Dernière minute : BO du jeudi 13 février 2020
« Le grand oral » (article à venir)



Rentrée 2020 sous le signe de l'austérité.

Le 29 janvier dernier se tenait le CTA budget. Dans la continuité du comité technique ministériel, ce CTA a décliné une logique d'austérité qui conduit, pour le second degré et à effectifs constants, à une **amputation de 50 équivalents temps plein**. Les moyens de remplacement sont encore tronqués quand chacun s'accorde à dire que la continuité du service public d'éducation n'est pas toujours bien assurée. Le nombre des HSA explose encore condamnant chacun à une aggravation de ses conditions de travail, à une pénibilité accrue : davantage d'élèves à prendre en charge, de classes à assumer.

Actuellement, dans les établissements, se réunissent conseils pédagogiques, commissions permanentes, CA qui, une fois la ventilation pédagogique opérée (mais si contrainte !), envisagent le résultat en termes de postes enseignants. Piètre résultat qui, cette année encore, produira son lot de compléments de services, services partagés et mesures de cartes scolaires ! Les Dotations significatives aux établissements connaissent en effet des reculs très importants. Les conseils d'administration doivent fermement dénoncer cette austérité et VOTER CONTRE les propositions de répartition. La plus grande vigilance est requise chaque fois qu'un support stagiaire ou qu'un nombre excessif d'HSA conduirait à supprimer ou mettre en péril un poste. La plus grande vigilance est requise encore contre la prolifération des postes à profil qui constituent autant d'occasions de déroger au principe d'équité en matière de mutations.

Au retour des vacances de Février, le lundi et le mardi, se tiendront **les groupes de travail des collèges et des lycées**, groupes de travail préparatoires au CTA. Nous avons besoin de vos remontées d'établissements pour défendre les postes, travailler à en créer... Nous comptons sur vous pour que l'enquête qui a été diffusée aux secrétaires ou correspondants d'établissement nous parvienne dans les meilleurs délais (avant les vacances si possible).

C'est ensemble que nous pourrons défendre l'emploi public, garantir nos conditions de travail et veiller à la qualité de la formation pour nos élèves !

C.F

L'académie en faillite ?

C'est ce que nous serions en droit de penser au regard de la lenteur de notre administration à régler ce qu'elle nous doit, qu'il s'agisse de frais de baccalauréat, de frais de déplacements à divers titres. L'Education nationale est bien mauvaise payeuse. Nous le savions déjà ; ce qui n'excuse rien !

Nous avons eu l'occasion de le vérifier auprès de nos TZR encore récemment :

1. **Un bilan effarant !** Après notre enquête auprès des TZR, de nombreux retours font état de frais importants impayés depuis le printemps dernier pour certains collègues. Beaucoup attendent plus de 500 € et quelques dettes rectorales dépassent 1500€ ! Dans quel autre métier paie-t-on pour travailler ?
2. **Une intervention auprès des services du rectorat !** Les services interrogés par le Snes-Fsu, à l'occasion d'un groupe de travail nous répondent que le règlement est en cours ; ce qui équivaut à reconnaître qu'il y a bien un problème.
3. **Paroles, paroles... ?** Certains collègues nous ont fait savoir que des OM avaient été validés. Mais il nous faut une vision plus globale...
4. **Et si l'argent ne rentrait pas ?** Il faudrait alors envisager des recours contentieux pour être payés. Le droit étant une affaire de spécialistes, ils doivent être faits par notre secteur d'action juridique.

Ici comme sur d'autres questions, le Snes-Fsu est en mesure de vous accompagner, de vous aider à faire valoir vos droits ! Contactez nous à s3poi@snes.edu

De nouveaux barèmes de remboursement.

- Nouveaux tarifs de remboursement pour les repas depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le taux de 15, 25 € divisé par deux, soit 7,63 €, a été revalorisé-et gageons qu'il ne bougera plus pendant dix ans !

Désormais, le taux normal est de 17, 50 € et le taux réduit de **8,75 €**. **Ce dernier doit être appliqué à compter des déplacements de janvier, pour tout repas pris dans un restaurant administratif ("la cantine") dès lors que vous ne pouvez déjeuner à votre domicile entre 11 h et 14 h.**

- Nouveaux tarifs pour les nuitées, intéressants à connaître pour des déplacements pour jurys d'examen, par exemple :

- Commune de Paris : 110 €
- Grandes villes et communes du grand Paris : 90 €
- "Reste de la province" , c'est-à-dire la totalité de notre académie: 70 €
- Pour les agents RQTH et en situation de mobilité réduite : 120 € dans tous les cas.

Dispensé de timbrage



Section Académique de Poitiers



n°4 janvier/février 2020

Déposé le 17 février 2020

Organe de la section académique du Snes
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Christelle Fontaine
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0922 S 06200
Issn N°0395-2797 - Publication bimestrielle - Prix 1 €

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 09.66.02.72.15
Mail : Snes.17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

Edito	p.1
.. Nous sommes tous à France Telecom	p.2
SOMMAIRE Carrières : calendrier prévisionnel des capa 2020	p.3
Communiqué unitaire Fonction publique	p.4
E3C : l'intransigeance Blanquer jusqu'à l'intolérable !	
Rentrée 2020 sous le signe de l'austérité	p.5
L'académie en faillite ?	p. 6